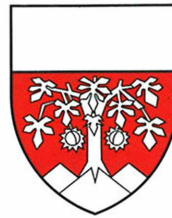


Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur:
Rémy Vaucher, municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX COINS DU MONT

reflets du législatif

Première séance de la législature 1990-1993

Le Conseil communal, version législative 90-93, a siégé ce lundi 5 février 1990, sous la présidence de M. Daniel Grosclaude, président, en présence de 64 Conseillers et Conseillères ainsi que de la Municipalité.

Cette première séance a été réservée à l'élection des 7 membres de la commission des finances, qui siègera sans suppléants, des 7 membres et des 3 suppléants de la commission de gestion, des 3 membres et des 2 suppléants de la commission de recours en matière d'impôts communaux, des 5 membres de la commission de recours en matière d'informatique. Ont été élus:

Commission des finances:

Membres:

Mme Janine Cordey, 62 voix
M. François Corbaz, 63 voix
Michel Odier, 62 voix
Nicolas Bergier, 62 voix
Raymond Bourgoz, 58 voix
Jean-Paul Waldmeyer, 57 voix
Lucien Paillard, 41 voix

Commission de gestion:

Membres:

MM. Pierre Barras, 61 voix
Jean-Edouard Burri, 57 voix
Raymond Annen, 55 voix
Roger Rigo, 52 voix
Jean-Pierre Grand, 50 voix
Jean Golay, 48 voix
Emile Cuérel, 36 voix

Suppléants:

Mme Marie-Claude Robert, 55 voix
MM. Edouard Corbaz, 52 voix
Daniel Bovey, 44 voix

Commission de recours en matière d'impôts communaux:

Membres:

MM. Bertrand Chenevard, 61 voix

Pierre-André Jan, 60 voix
André Tornay, 36 voix

Suppléants:

Mme Ursula Wyss, 61 voix
M. Jean-Pierre Sueur, 55 voix

Commission de recours en matière d'informatique:

Membres:

Mme Marie-Claude Robert, 52 voix
MM. Gérald Noverraz, 60 voix
Paul Kart, 60 voix
Michel Odier, 55 voix
Daniel Nusslé, 49 voix

Les compétences sollicitées par la Municipalité pour engager une dépense supplémentaire ainsi que pour acquérir ou aliéner des immeubles ou des droits immobiliers ont été accordées par le Conseil sur la base des préavis municipaux et du rapport de la commission ad hoc composée de Mme Janine Cordey, de MM. Adrien Dormond, François Corbaz, Jean-Jacques Truffer et Yvan Graz.

Enfin, la commission ad hoc, dans laquelle siégeaient Mme Marie-Claude Robert, MM. Daniel Nusslé, Bertrand Chenevard, Paul Kart et Gérald Ramel, a proposé d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider, ce que le Conseil a entériné.

Au chapitre des communications de la Municipalité et propositions individuelles, M. Jean-Pierre Carroz, Syndic, a annoncé la décision de la Municipalité de réaliser un télé-réseau, en collaboration avec les SI, si les Montains réagissent favorablement à l'information qu'ils recevront prochainement sous la forme d'un tout-ménage.

Le Président a levé la séance à 22 h. 30.

*Le secrétaire du Conseil communal
Bernard Salchli*

Séance du 19 février 1990

Le Conseil communal a siégé ce lundi 19 février au soir sous la présidence de M. Daniel Grosclaude, président, en

présence de la Municipalité.

Un crédit de Fr. 440'000.- a été accordé à la Municipalité pour le remplacement des platanes de l'allée sud de l'Eglise ainsi que pour l'aménagement de son parvis. Ce sont des marronniers rouges qui seront plantés à la place des platanes actuels. Les chaussées de l'allée et du parvis seront refaites avec du tapis hydrocarboné et des rangées de pavés de couleur légèrement verdâtre. Des bancs seront installés le long de l'allée ainsi que sur le parvis. La commission composée de Mme Michèle Derron et de MM. Henri-Charles Brun, Michel Mattenberger, Daniel Nusslé et Daniel Bovey a relevé le souci de chacun afin que le projet offre les meilleures possibilités de croissance aux nouveaux arbres. Dans ses conclusions, la commission presse la Municipalité afin que la deuxième étape se réalise au plus tôt car les platanes de l'allée côté Coppoz sont très fortement pourris, donc dangereux.

Un crédit de Fr. 72'000.- a encore été mis à la disposition de notre Exécutif pour l'installation d'une signalisation lumineuse sur la RC 501 entre le chemin de la Côte-à-deux-Sous et la sortie côté Cugy du parking situé au sud de l'Eglise. Ces feux auront pour but d'assurer la sécurité des élèves des collèges du Mottier et de Crétalaison. Ils auront la particularité pour les automobilistes d'être rouges jusqu'au moment où leur passage sera détecté par un circuit électrique posé dans la chaussée. Ce dernier enclenchera alors un dispositif électronique de gestion des feux qui deviendront verts sans nécessiter le freinage des voitures, pour autant qu'elles circulent au maximum à 50 km/h. Les feux resteront rouges si les piétons ont la priorité. La commission qui a étudié la demande de la Municipalité était composée de Mmes Marie-Claude Robert, Ursula Wyss Schelker et de MM. Michel Rauschert, Bernard Gleyre et Jean-Claude Corbaz.

Enfin, après de très longs débats sur le mode de subventionnement ainsi que sur les établissements susceptibles de recevoir une aide communale, le Conseil a demandé à la Municipalité de procéder à une étude complémentaire relative à l'octroi d'une subvention communale à la halte-garderie. La commission constituée de Mme Danielle Girardet et de MM. Jean-Edouard Burri, Jean-Pierre Grand, Nicolas Bergier et Lucien Paillard avait déposé un rapport favorable à ce subventionnement.

Au chapitre des propositions individuelles, M. Marc-Antoine Staub a relevé que les constructions mises à l'enquête à la fin 1989 au chemin des Martines infirmaient l'avis de la Municipalité émis lors des discussions au sujet de la vente de ladite parcelle en séance du Conseil communal du 14.12.1987. Le morcellement des parcelles a permis de projeter un immeuble plus important que ce que l'on pouvait s'imaginer à l'époque et ce projet est jugé peu favorable à l'image de ce quartier du vieux village du Mont.

En dernier lieu, M. Claude Agassiz a répondu à une question de M. Raymond Corbaz au sujet de l'état d'avancement du Plan d'affectation. On a appris que dans le courant du prochain mois de mars une enquête publique sera ouverte. Elle comprendra les zones d'affectation, les zones de sensibilité et le règlement y relatif.

La séance a été levée aux environs de 22 h. 00.

*Le secrétaire du Conseil communal:
Bernard Salchli*

municipalité

Communications de la Municipalité

Administration communale:

A la suite d'une réorganisation de l'Administration et de nos divers Services, il apparaît utile d'informer la population des jours et heures d'ouverture de nos bureaux:

Greffe municipal, Bourse communale, Contrôle de l'habitant:

du lundi au vendredi de 08 h. à 11 h. 45 et de 13 h. 30 à 17 h. 15.

Agence communale d'assurances sociales - A.V.S.:

du lundi au vendredi, le matin de 08 h. à 11 h. 45 et le mardi après-midi de 13 h. 30 à 17 h. 15.

Service technique:

du lundi au vendredi, le matin de 08 h. à 11 h. 45, l'après-midi sur rendez-vous.

M. le Syndic Jean-Pierre Carroz reçoit, sur rendez-vous, au Greffe municipal, le jeudi après-midi.

Sortie des "Aînés":

Pour renouer avec la tradition, et dans l'esprit de ce que nous avons instauré dès 1984, la Sortie des "Aînés" nous permettra à nouveau d'apprécier le calme et la sérénité d'une balade sur le lac Léman; cette journée est agendée au mardi 12 juin 1990.

Citoyens et citoyennes de la Classe 1972:

Au préalable, nous aurons eu le plaisir d'accueillir nos nouveaux citoyens et citoyennes qui atteignent leur majorité civique en 1990. Cette rencontre est fixée au vendredi 4 mai 1990, au Foyer de la Grande salle, dès 20 heures. Par avance, merci de bien vouloir en prendre note.

Votations et élections:

Nous rappelons à l'attention de nos citoyens et citoyennes que pour chaque votation et élection, le vote anticipé est ouvert, au Greffe municipal, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du Bureau de vote officiel, au collège du Mottier B).

Greffe municipal

Communication au Conseil communal, séance du 5 février 1990

Téléréseau TV

Plusieurs demandes de mise en place d'antennes paraboliques ont amené la Municipalité à les autoriser jusqu'à la mise en place d'un téléreau sur le territoire de notre Commune.

Après plusieurs consultations, deux solutions ont été retenues par la Municipalité:

- soit la Commune met en place une Société, avec l'accord du Conseil communal, et avance l'argent nécessaire à sa mise en place;
- soit la Commune fait appel à un téléreau existant qui prend à sa charge les investissements nécessaires et se rembourse avec les taxes d'introduction des bâtiments concernés et les taxes d'abonnement mensuelles des particuliers qui y sont reliés.

Finalement la deuxième solution a été

retenue par la Municipalité qui a pris contact avec les Services Industriels de Lausanne en vue d'être raccordée au téléreau lausannois installé actuellement jusqu'au quartier de Bellevaux.

La Commune du Mont étant très étendue et ses habitations fort dispersées les taxes de raccordement seront plus élevées, de l'ordre de Fr. 5000.- par bâtiment, non compris les frais de raccordement intérieur effectué par un installateur concessionnaire choisi par le propriétaire.

Suite à divers entretiens, les Services Industriels de Lausanne seraient d'accord de faire les raccordements aux immeubles de notre Commune pour un forfait de Fr. 3000.- à 3500.- par bâtiment, à répartir sur le nombre de foyers de chaque immeuble. Le solde du montant serait amorti par une taxe de location mensuelle de Fr 12.- par mois. Le téléreau actuel lausannois permet de capter 15 programmes et à partir du 1^{er} mars 1990.

La Municipalité va faire parvenir à tous les ménages un formulaire d'inscription permettant aux habitants de notre Commune de faire part de leur intérêt éventuel. Si une majorité se dessine, les travaux pourront débiter très rapidement et les premiers raccordements seront prêts quelques mois plus tard.

Les raccordements demandés après cette première opération seront 2 à 3 fois plus chers; il faut donc saisir l'occasion qui se présente actuellement. Il est à relever que l'installation d'un téléreau suppose l'achat d'un téléviseur PAL et non plus PAL-SECAM d'où un gain de Fr 500.- à 1000.- à l'achat d'un nouvel appareil.

Le Syndic

Recensement architectural

Le recensement architectural est en cours ou va débiter prochainement et des collaborateurs vont silloner la Commune afin de prendre des photos et se renseigner sur certaines maisons présentant des caractéristiques typiques ou un certain intérêt architectural.

Service technique

Villages Roumains

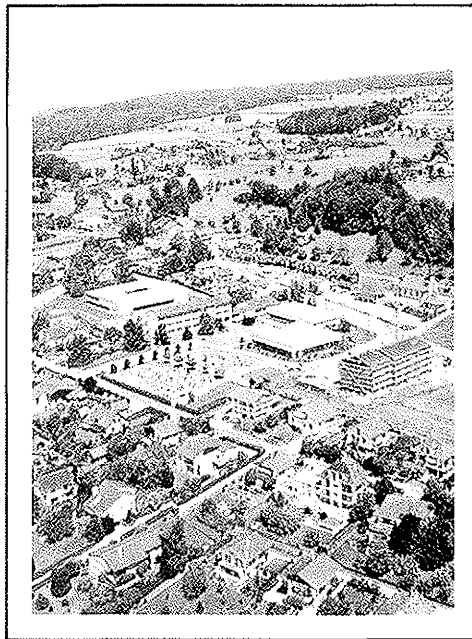
Commune de Paltin
Village de Ghebari
Province de Vrancea

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs,

A la suite des événements survenus dans votre Pays, dès le début de 1989,

Un regard sur notre commune: une croissance rapide

Vous qui habitez au Mont, savez-vous que le village compte 980 hectares. Auriez-vous pensé que plus de 400 hectares sont voués à l'activité agricole ou maraîchère. Connaissez-vous le nombre d'hectares qui sont destinés à la forêt? Environ le 15% soit 150 hectares. Savez-vous qu'autrefois le village dépendait de l'Evêché de Lausanne et que la commune se situe entre 580 et 815 mètres d'altitude. Si vous avez envie d'en connaître encore plus, alors lisez ce qui suit!



ZONE CENTRALE
En prolongement du dit carrefour, se situent l'église, les écoles avec l'aula, la salle de gymnastique, la piscine et la poste. Cet important groupe d'utilité public est en train d'être complété par le bâtiment de "Crétalaison".

Evolution de la population

De 1800 à 1990 la population a augmenté de 3800 habitants. Cette évolution n'est pas très régulière car de 1797 à 1937 le nombre de citoyens n'a augmenté que de 600 (voir graphique). Cela s'explique par l'activité maraîchère et agricole dominante dans la commune. Les gens préféraient loger le long du lac comme à Pully, Lutry ou à l'ouest comme à Renens ou Prilly. C'est en 1950 que les premiers signes d'urbanisation apparaissent, phénomène qui s'accroît très nettement à partir de 1960. La commune compte 4661 habitants au premier janvier 1990.

Répartition du territoire communal

L'aire agricole est protégée par une concentration de l'urbanisation autour des zones construites. C'est surtout au sud-ouest que se trouve la zone des villas. Dans le prolongement de ces zones, en grande partie construites, sont situés les espaces appelés à un aménagement constructible.

Les zones locatives à moyenne densité, sont très limitées; entre le Petit-Mont et

le Grand-Mont, elles sont concentrées essentiellement le long de la RC 501 (Rte de Lausanne et rte de Cugy). Cette dernière se présente comme "la colonne vertébrale" de l'aménagement du territoire communal; cet aspect est encore renforcé par la ligne des transports publics.

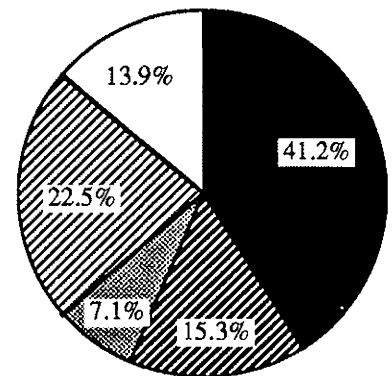
LE CARREFOUR DE COPPOZ

De part sa situation et l'importance de la circulation qui "l'encombre" mais aussi "l'anime", le carrefour de Coppoz devient, en quelque sorte le centre névralgique du territoire communal. Il doit être nécessairement réaménagé. Un projet de giratoire est à l'étude!

ZONE INDUSTRIELLE

Les activités industrielles et artisanales sont confirmées dans les zones réservées à cet effet. Dans la perspective de l'étude intercommunale du couloir de "Blécherette-Vernand", une nouvelle surface, d'environ 40.000 m² est attribuée à ces activités.

Répartition du territoire communal



■	403.4	ha Zone agricole
▨	150	ha Zone forêt
▩	70	ha Zone industrielle
▧	220	ha Zone d'habitations
□	136.6	ha Divers (zones de verdure, d'utilité publique)

A QUAND LE NOUVEAU PLAN DE ZONE ?

Nous avons posé la question suivante à Monsieur Agassiz, Municipal:

- Savez-vous ce qu'il en est du plan d'affectation des sols?

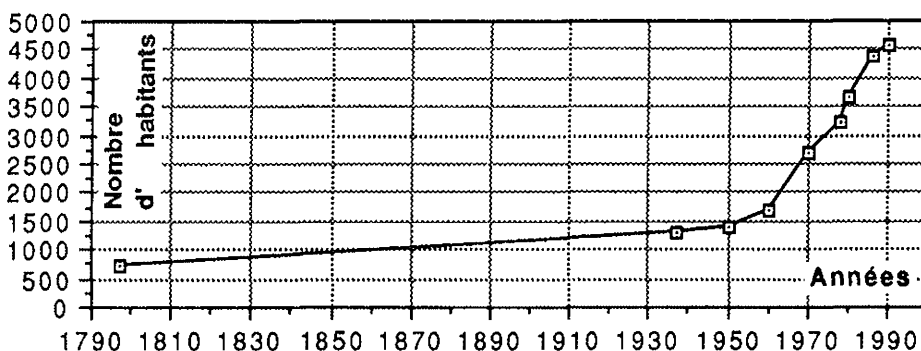
Il nous a répondu:

- Le plan d'affectation des sols va être soumis à une enquête publique dans les semaines à venir. Ensuite il va passer devant le conseil communal. S'il est accepté, il passera devant le conseil d'Etat.

PERSPECTIVES FUTURES

Les autorités prévoient que dans 25 ans la population sera de 8000 habitants environ, ce qui représente une augmentation moyenne de 150 habitants par années. Donc, si des événements propres à modifier ces perspectives ne surviennent pas, en l'an 2000 la commune devrait compter 6000 citoyens.

Evolution démographique des deux derniers siècles



POIDS ET MESURES...

Savez-vous ce que font les personnes employées à l'Office cantonal des poids et mesures ? Non, alors ce qui suit doit forcément vous intéresser. L'office s'occupe de contrôler les différents systèmes métrologiques. Pour juger de l'importance de leur travail: un jour, ils sont allés vérifier une pompe à essence, elle débitait un litre supplémentaire par trente litres. Et maintenant plongez-vous dans la lecture de notre article.

Rôle de l'Office de métrologie

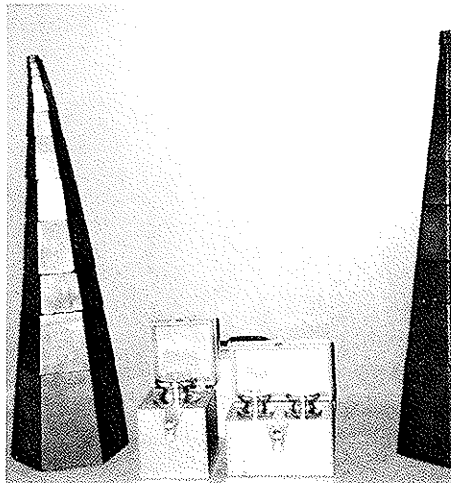
Le bureau cantonal des poids et mesures (BCPM) est chargé de faire respecter les lois et ordonnances. Il coordonne le travail des vérificateurs répartis dans des arrondissements différents. Il procède aux étalonnages spéciaux, comme les appareils et les nouveaux engins mis en activité dans le commerce.

Font l'objet de contrôle !

Le poids des paquets de biscuits, la contenance des bouteilles (vin, limonade, etc.), le poids des produits alimentaires, toute la marchandise pré-emballée, la contenance des bidons de peinture, les poids (du marché par exemple), les balances, le débit des pompes à essence, l'étalonnage des camions de chantier, les machines servant au contrôle anti-pollution des voitures, etc.

Ne font pas l'objet de contrôles!

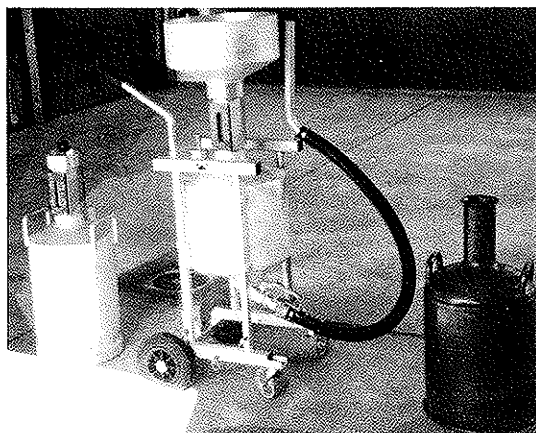
Les débits des citernes d'eau car le prix du m³ est très bon marché, les appareils non reconnus par l'Office fédéral des poids et mesures (ces appareils sont interdits), reconnus par l'Office fédéral des poids et



Pyramide des poids

Qu'utilisent-ils?

Leur matériel est à la pointe de la précision, ils possèdent, à part plusieurs balances de haute précision, en copropriété avec le canton de Genève, une jauge de dix mille litres valant septante-cinq mille francs pour vérifier le débit de camions citernes. Ils en utilisent également une de deux mille litres. Des chariots de deux cents kg servent à contrôler la précision de balances communales ou autres.



Jauges de contrôle des pompes à essence, la plus ancienne à droite

Insolite !

- Allons boire *un pot* !
- Mais au fond qu'est-ce qu'un pot ?
- Eh bien voyons, c'est une ancienne mesure d'un litre et demi !
- Et pourquoi ?
- Parce que, paraît-il, c'est ce que peut contenir l'estomac humain.
- Et *une toise* ?
- C'est une canne dont le pommeau se retire pour laisser coulisser une baguette qui servait vraisemblablement à l'ancien inspecteur scolaire pour mesurer les élèves dans les écoles.

Une camionnette, munie d'une grue, transporte ces chariots. L'ancien matériel de mesure ne sert plus (ou très occasionnellement) faute de précision. De plus, le nouveau matériel permet de gagner du temps.

Certaines belles pièces, ne servant plus, sont bien mises en valeur dans la vitrine du hall.

Durée de validité

La validité du contrôle des balances varie selon leur utilisation. Par exemple, les balances de vendange doivent être contrôlées tous les ans, car elles sont souvent démontables et ne servent que deux voir trois semaines par an. Quant aux balances de marché, elles sont, en principe, vérifiées tous les ans. Mais vu leur nombre important, les contrôleurs n'y parviennent pas toujours. A la fin de chaque contrôle, le vérificateur pose, sur l'objet contrôlé, une plaque appelée poinçon certifiant sa légalité.

François et Steeve

DEFINITION DU METRE

Le mètre est la longueur du trajet parcouru dans le vide par la lumière pendant la durée de 1/299 792 458 de seconde.

divers Comités se sont constitués, en Europe occidentale, sous l'intitulé "Opérations Villages Roumains".

S'il est vrai que la situation s'est quelque peu modifiée à la suite des bouleversements de fin 1989, les objectifs demeurent et nous sommes un certain nombre de Communes de Suisse à avoir accepté "d'adopter" un village auquel nous souhaitons pouvoir apporter de l'aide, dans quelque domaine que ce soit.

En ce début d'année 1990, et alors que nous suivions avec attention le déroulement des récents événements qui ont marqué la vie politique et sociale de votre Pays, nous avons été informés de l'attribution de votre village à notre Commune dans le cadre des démarches ci-dessus mentionnées.

Permettez-nous de nous présenter:

Située au Nord de la ville de Lausanne, capitale du canton de Vaud, en Suisse, notre Commune est constituée d'un territoire d'une superficie totale de 980 hectares, comporte 150 ha de forêts; près de 40 exploitations agricoles et maraîchères se partagent les 450 ha de terrain affecté à l'agriculture, le reste du sol étant attribué à la construction d'immeubles locatifs et surtout de villas.

A ce jour, nous comptons une population de 4'700 habitants environ, dont la majorité travaille en ville de Lausanne. La Commune se situe à une altitude variant de 580 à 815 mètres, au nord du lac Léman (alt. 375 m.). Nous disposons de 2 zones industrielles qui accueillent des entreprises intervenant dans divers domaines: arts graphiques, mécanique automobile, bois, etc.

Le Pouvoir législatif est exercé par un Conseil communal de 70 membres, alors que le Pouvoir exécutif est confié à une Municipalité de 7 membres (élus par le peuple). Quelques 650 élèves fréquentent les classes de la localité, réparties dans 5 bâtiments et disposent d'installations et salles annexes (piscine, gymnastique). L'animation locale est assurée par nos Sociétés sportives et culturelles, dont la liste est en annexe.

Nous souhaiterions, pour notre part, connaître également la situation de votre Village et nous vous remercions par avance de bien vouloir nous faire parvenir tous renseignements que vous jugerez utiles à ce sujet.

Par ces lignes, nous tenons à vous faire savoir que nous sommes disposés, à l'échelon de notre commune, à entreprendre toute action qui pourrait vous être bénéfique, ceci dans la

mesure de nos moyens, mais avec l'aide de toute notre population, sensible aux problèmes qui vous occupent.

Dès lors, nous vous demandons de nous faire connaître quels sont vos besoins, à court et moyen termes, et de quelle manière nous pourrions vous apporter une aide concrète, susceptible d'améliorer la situation de votre village, en général, ou de diverses familles, en particulier.

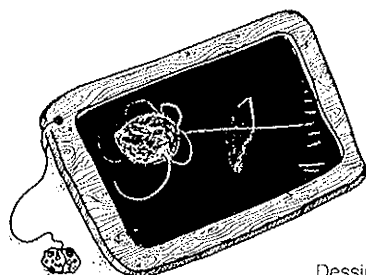
Plusieurs communes, voisines de la nôtre, ont déjà eu des contacts avec "leur" Village, et ce à la totale satisfaction des habitants qui ont fort apprécié ces échanges Suisse-Roumanie.

Nous restons dans l'attente du plaisir de vous lire et vous remercions de bien vouloir nous faire connaître votre Village et ses habitants.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:
Le Syndic, J.-P. Carroz
Le secrétaire, C. Frioud

dans nos écoles



Dessin de Cécile

Très jeunes artistes Montains

A l'occasion du 31^{ème} Concours de dessins d'enfants qui a eu lieu à Séoul, le jury a récompensé 8 gagnants suisses, dont 5 jeunes Montains de la classe enfantine de Mme Monique Emery aux Planches.

Nos vives félicitations à:

Maud Wagnières
Médaille de bronze et certificat
Grégory Favre, certificat
Marielle Kronauer, certificat
Tania Svacha, certificat
Flore Zufferey, certificat.

Et à leur enseignante qui a su si bien les préparer et les motiver.

Conférence au Mont-sur-Lausanne d'un pionnier: Bernard Sama

Le vendredi 11 mai prochain à 20 h. 15 à l'aula du collège du Mottier, la population du Mont est conviée à une con-

férence particulièrement intéressante. Monsieur Bernard Sama, le fondateur et directeur des Ecoles Saint-Bernard dans un quartier populaire de Ouagadougou (Burkina Faso) présentera, en effet, son expérience passionnante. Son exposé sera complété par la présentation du film "Sahel construire l'avenir" de Willy Randin, responsable de l'organisation "Nouvelle Planète".



Bernard Sama au premier plan
photo de Willy Randin

Bernard Sama est déjà bien connu des enfants du Mont-sur-Lausanne puisque, depuis quatre ans, ils sont en relation suivie avec les différentes classes de son école Saint-Bernard. C'est pour cette école, par exemple, qu'ils ont collecté les cahiers, crayons, ardoises et autres matériaux qui ont été amenés là-bas par le convoi de "l'Opération Sahel-Noël". La reconnaissance de cet homme d'une très grande modestie, mais rempli d'une conviction extraordinaire, faisait plaisir à voir lorsque, en compagnie de Marcel Cochand, un citoyen du Mont, nous lui avons remis le matériel préparé par les enfants des classes du Mont.

Au service des orphelins

Imaginez une école privée de plus de 700 élèves provenant tous d'un quartier populaire ainsi que 170 orphelins. C'est ce que Bernard Sama est parvenu à créer en dix ans de lutte incessante.

Mais, lorsque l'on sait que les orphelins sont dispensés de tous frais de scolarité et que les autres enfants ne paient que 10'000 CFA (50 francs suisses) par année, on se demande comment cet homme peut s'organiser. Ceci d'autant plus que, malgré la modicité de la somme demandée, beaucoup de parents ne parviennent pas à les payer. Il est vrai que les huit enseignants permanents se conten-

tent d'un salaire mensuel de 20'000 CFA (100 francs suisses), mais cela ne fait pas tout.

Un Pestalozzi africain

Le cheminement de Bernard Sama, fondateur et directeur de l'école Saint-Bernard, est éloquent. D'abord fonctionnaire dans les bureaux de l'administration du Burkina Faso, il quitte cette fonction publique en 1979, pour dit-il "se mettre au service des orphelins et des plus pauvres".

Ce Pestalozzi africain décide ainsi de créer une école ouverte aux enfants qui, jusque-là, n'avaient aucune possibilité d'aller en classe. Il conçoit, de plus, un système éducatif dans lequel la formation de base des enfants est liée à une ouverture sur le travail. Les efforts sont orientés vers une pédagogie active dans laquelle l'action est le support de tout apprentissage théorique. "L'école doit être un lieu où l'enfant même marginal peut trouver les bases lui permettant de répondre aux besoins de la vie et même de la survie, ainsi que de la formation dans l'Afrique d'aujourd'hui et de demain", précise-t-il. "Cela signifie, entre autres, qu'il faut lier étroitement l'école à une production de base et mettre en place une organisation de type coopératif avec les parents des élèves".

Dans la même optique

C'était exactement le but que recherchaient les responsables des classes du Mont-sur-Lausanne au moment où elles se sont adressées à Nouvelle Planète. Le réseau de relations directes établi entre les classes d'ici et de là-bas permet, outre des échanges fructueux, d'équiper les classes de l'école Saint-Bernard et d'aider à créer des jardins scolaires et des élevages.

Lors de notre récente visite, Bernard Sama était fier de nous présenter les trois nouvelles classes qu'il venait d'ouvrir grâce aux produits du jardin scolaire financé par les enfants du Mont. Il s'agit là de bâtiments clairs, bien aérés, entourés d'arbres qui apportent fraîcheur, ombrage et intimité. Cette verdure, tout comme un magnifique jardin aux planches de poireaux, tomates, haricots, choux, etc. bien rangées, contribue à l'esthétique général. Le tout est entretenu par les parents d'élèves avec l'aide des enfants.

C'est là que réside le succès de notre pionnier: les revenus tirés des jardins et de l'élevage permettent de payer les enseignants, les fournitures scolaires, les soins médicaux, etc. tout en améliorant l'alimentation des enfants et de la population.

C'est donc un homme particulièrement intéressant et motivé que les habitants du Mont-sur-Lausanne sont conviés à venir écouter le 11 mai prochain. L'entrée à la conférence est libre et chacun est cordialement invité.

Willy Randin

le conseil du vétérinaire

La leucose féline

Le virus de la leucose se transmet d'un chat infecté à un chat réceptif par contact étroit seulement. La salive infectée permet au virus de pénétrer dans l'organisme par les muqueuses oculaires, nasales ou respiratoires. Le virus peut être transmis également par le lait ou par une transfusion sanguine.

Le taux d'infection d'une population féline est de 1 à 3%. Par contre, en milieu infecté, il peut atteindre jusqu'à 30% des chats.

Le chat infecté peut réagir de trois manières:

- 1) Il développe une immunité suffisante pour neutraliser le virus. Il peut alors être considéré comme guéri.
- 2) Le chat peut héberger le virus de façon latente. Il est cependant susceptible de subir la maladie sous sa forme clinique, si le virus est réactivé. Il est important de savoir que les chatons, issus d'une porteuse latente, auront été infectés déjà dans l'utérus.
- 3) Le chat passe en état de virémie continue et dissémine le virus. Il subira en l'espace de 3 mois à 3 ans une maladie liée à la persistance du virus, dont l'issue sera fatale.

Quels sont les symptômes cliniques?

On peut grossièrement distinguer une forme cancéreuse d'une forme non-cancéreuse de la leucose. Les maladies non-cancéreuses sont dites "associées" parce qu'elles sont liées à la présence du virus. Leur apparition est la conséquence de la suppression de l'immunité provoquée par le virus de la leucose. Les manifestations cliniques sont extrêmement diversifiées. Il n'est donc pas possible d'établir un diagnostic clinique de façon certaine. Seul un test permet de vérifier la présence du virus dans le sang ou la salive.

Il existe actuellement un vaccin efficace contre la leucose féline. Il faut cependant savoir qu'un chat positif qui est vacciné ne développera pas

d'immunité, mais le vaccin ne risque pas de déclencher la maladie clinique.

En conclusion, il est préférable d'effectuer un test avant d'entreprendre une vaccination.

Dr. L. Walter

on nous informe

Route Cantonale 501

Le groupe de parents initiateurs de la lettre-circulaire relative à la sécurité des enfants traversant la route cantonale 501 s'est réuni en date du 17 courant, et souhaite vous faire part des réflexions suivantes:

Nous sommes ravis d'apprendre, car nous l'ignorions tous auparavant, que M. le Syndic est à disposition des citoyen(ne)s les jeudis après-midi. Nous ne manquerons pas de profiter largement de cette opportunité et tenons à vous féliciter, puisque l'occasion nous en est fournie par la présente, de votre disponibilité, qui ne peut en effet que servir les bonnes relations entre les habitants et les autorités de la commune.

Sensibilisés lors d'une séance d'information en septembre 1989, plusieurs parents ne se sont pas contentés des "on-dit" (la pose de feux de sécurité n'est pas acceptée par l'Etat) et des "bruits qui courent" (il est prévu de construire un passage pour piétons, mais pas avant 2 ans) en relation avec la sécurité de leurs enfants. Afin d'appuyer les efforts de la Municipalité et du Conseil communal auprès de l'Etat de Vaud, et poussés par notre inquiétude en qualité de parents d'élèves, nous avons jugé qu'il était de notre devoir de "faire quelque chose".

Nous avons donc contacté tous les parents des enfants fréquentant le collège de Crétalaison et sous la forme que vous connaissez. Comme vous avez pu le constater, 50 couples sur 60 ont soutenu cette initiative, qui a abouti à l'envoi de notre pétition, à vous-même, mais également au service des routes (et accessoirement à l'APE et à la direction des écoles). Nous pensons que ce souci d'améliorer la sécurité ne sera pas seulement bénéfique au niveau des enfants, mais de toutes les personnes - âgées également - qui fréquentent ce quartier, persuadés que nous sommes, que ce problème aurait dû être résolu parallèlement à la mise à l'enquête des travaux actuellement réalisés ou en voie de réalisation.

Soyez assurés que c'est ce souci quotidien qu'éprouvent les parents des

enfants fréquentant Crétalaison qui nous pousse dans notre action. Souci qui vous tient également à cœur au vu des précisions obtenues dans votre réponse et relatives au cheminement des demandes d'autorisation, de budget, etc. en cours. Ces tractations nous ont fort intéressés et nous vous remercions de nous les avoirs fournies.

S'il vous est possible de nous affirmer qu'une solution concrète peut être réalisée d'ici à Pâques 1990, nous serions évidemment prêts à l'accepter et, dans l'intervalle, à continuer à être vigilants auprès de nos enfants en leur répétant qu'ils doivent utiliser le passage à signalisation lumineuse au carrefour du collège du Mottier.

Mais, nous devons recevoir l'assurance de votre part que ces travaux auront bien lieu et qu'aucune opposition ne saurait retarder l'implantation de ces feux, qui signifieront "sécurité", et qui nous permettront d'apprécier finalement la réalisation du collège de Crétalaison.

Quelques questions, remarques et suggestions ayant été soulevées, exprimées, évoquées, proposées, nous sollicitons de votre part un premier rendez-vous, dès que possible un jeudi après-midi, de façon à ce que, de vive voix, nous puissions mieux vous faire partager notre souci et mieux comprendre que notre action découle aussi d'un manque d'informations claires au sujet des moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité de nos enfants.

Dans l'attente de votre proposition de date, nous vous prions de croire, Madame, Messieurs, à nos salutations distinguées.

Le groupe des parents initiateurs

La passion pour exigence

De la restauration, à la dorure, à l'encadrement, Marco Neuroni en maîtrise l'art avec subtilité.

Pas d'enseigne rutilante pour signaler au public l'atelier où œuvre Marco Neuroni, juste le tintement d'une sonnette, le seuil de la porte franchi. Pourtant, votre présence sera vite remarquée, "Djinn" le labrador vous accueillera avec une gaieté intempestive d'aboiments.

Vous serez vite fasciné par l'ambiance régnante, une odeur de baroque, de rococo, mêlée d'art plus contemporain vous séduira. L'œil dans cet endroit n'est que constamment appelé à découvrir.

L'artisan encadreur, doreur et restaurateur qu'est Marco Neuroni travaille



en utilisant les connaissances et les techniques de ses trois professions. Celles-ci lui donnent une approche très complète pour la restauration ou l'encadrement de tout objet d'art. C'est alors que, vous pourrez l'observer restaurer aussi bien les moulures d'un cadre de miroir de la vieille époque, que dorer à la feuille le cadre d'un chef-d'œuvre, que retoucher une toile.

Marco Neuroni œuvre en ayant comme unique objectif de mettre en valeur les objets ou les peintures qui lui sont confiées, tout en imprégnant ces derniers de sa création. Mais ce qui par-dessus tout couronne son art, c'est sa passion. Il me disait: "c'est elle qui me conduit, pour faire ce travail il faut une âme d'artiste".

Pour le plaisir de l'œil

Toujours en homme passionné, Marco Neuroni a au-dessus de son atelier, une galerie d'art, inaugurée en automne 1987. Il organise quatre à

cinq fois par année des expositions avec différents artistes peintres. L'originalité de cette galerie consiste dans le fait que sont exposés aussi bien des artistes débutants que reconnus, tels que Marin Genoud, Dieter Klausener, Lorenzo Goni, etc...

Si vous sentez que vous avez le feu sacré pour la peinture, n'hésitez pas à lui dévoiler vos œuvres, Marco Neuroni se fera un plaisir de déceler en vous, la touche qui fera ou ne fera pas de vous, l'artiste.

Si votre curiosité a été aiguisée, laissez vos yeux se poser sur les œuvres et le regard scrutateur du Maître. Sa perspicacité et son inspiration vous étonneront.

Valentine Dind

Actuellement à "La Galerie l'Atelier" et jusqu'au 8 avril 1990, exposition du grand peintre espagnol: Lorenzo Goni.

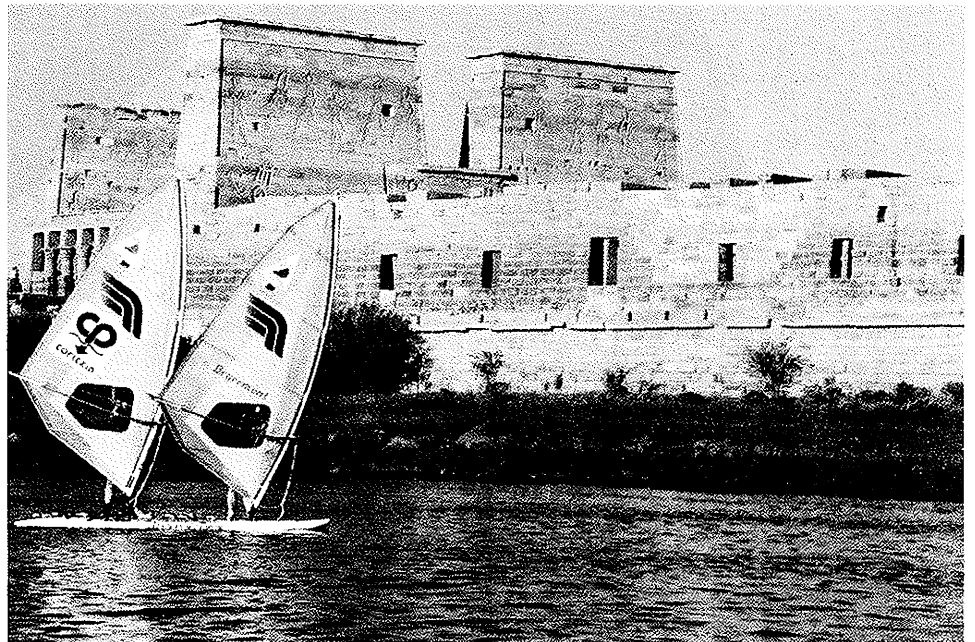
*Rte de Lausanne 45 - Le Mont - 32 37 18
Mardi, mercredi et jeudi, ouvert de:
9 h. à 12 h. et 15 h. à 18 h. 30
ou sur rendez-vous*

Terre des hommes.

"Voiles et marches de l'espoir" pour les enfants handicapés.

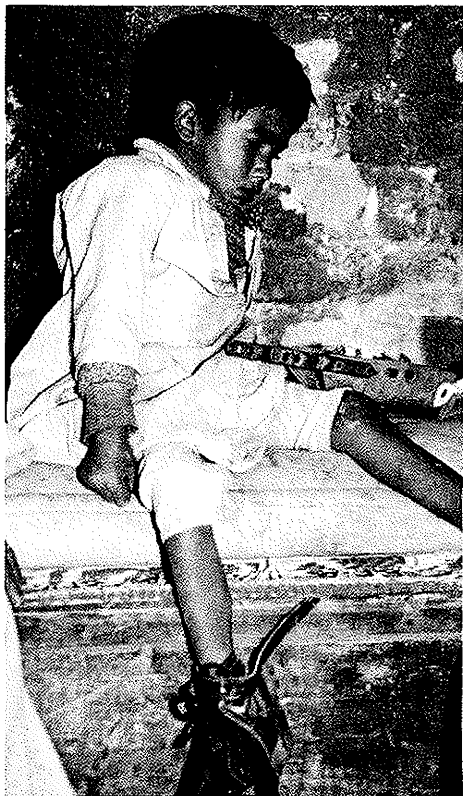
Ce printemps, la collecte de Terre des hommes sera réservée aux enfants handicapés et notamment aux Egyptiens auprès de qui le mouvement travaille depuis 1983. Entreprise titanessque puisqu'un Egyptien sur 10 est handicapé selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Ce chiffre est d'autant plus alarmant que la population du pays dépasse les 54 millions

*Passage en tandem le jour du départ
devant le majestueux temple de Philae*



d'habitants et croît d'un million par an. Peuple très jeune, les moins de 15 ans sont particulièrement concernés. C'est pour ceux qui sont frappés par la poliomyélite, que marcheront les enfants de Suisse. C'est pour eux aussi qu'une dizaine de Français descendent actuellement le Nil en planche à voile. Ils battent pavillon Terre des hommes.

"Les gens sont très gentils et insouciant en Egypte. Il y fait bon vivre. Je ne parle pas des villes mais des campagnes". Denis Elant, président de l'association "Les Voiles de l'Espoir", sait de quoi il parle. Il a vécu 5 ans parmi ce peuple chaleureux et parle couramment l'arabe. En Haute Egypte, à Assiout, il a bien connu l'équipe de Terre des hommes et son travail effectué auprès des enfants poliomyélitiques. Avec quelques amis mordus de planche à voile et désireux de mettre leur hobby au service d'une cause humanitaire, ils ont décidé de soutenir le mouvement. Ainsi est née l'association "Les Voiles de l'Espoir". Elle a organisé un raid sponsorisé par quelques entreprises et dont les bénéfices iront au programme de Terre des hommes Egypte. Ce 27 mars, la petite équipe a pris les voiles... pour trois semaines de navigation entre Aswan et Le Caire. Paysage insolite que ces planchistes croisant sur le Nil les gracieuses felouques et les navires transportant les touristes en croisière.



L'année de l'enfant handicapé

Cette action prend toute sa valeur symbolique lorsque l'on sait que le Président Moubarak en automne pas-

sé, a annoncé que 1990 sera en Egypte l'année de l'enfant handicapé. Il a appelé les organismes officiels ou non gouvernementaux œuvrant auprès des handicapés, dont Terre des hommes, à conjuguer leurs efforts, notamment pour éliminer la polio d'ici 1994. En effet, et ce malgré les campagnes de vaccination, la poliomyélite est encore bien présente dans le pays. Le travail qu'effectue le centre de Terre des hommes témoigne de cette triste réalité. Il y a 4 ans, a été mis en place le programme "Out patients" qui a pour but le suivi médical et la surveillance de l'appareillage d'enfants polios provenant principalement d'Assiout et de villages environnants. Depuis, le nombre d'enfants de Haute-Egypte handicapés des suites de cette maladie et dépités par Terre des hommes n'a pas décliné. L'an passé les physiothérapeutes du mouvement ont consulté et suivi plus de 5000 handicapés. 10% d'entre eux étaient de nouveaux cas.

Marche nationale des jeunes

C'est pour ces handicapés d'Egypte mais aussi du Sénégal, du Burundi, du Népal, et d'ailleurs encore, que les enfants de Suisse sont invités à participer aux 21 "marches de l'espoir" organisées cette année. Elles devraient permettre à 5000 enfants de se remettre debout. Les écoliers et les collégiens du Mont pourront se joindre à la manifestation de Lausanne qui aura lieu le 10 juin. Les feuilles d'inscriptions sont à leur disposition au secrétariat central du Mont. Demandez Michel Rod. Tél. 336 336.

à savoir

On cherche...

Un manoeuvre avec bonne connaissance en mécanique et permis de conduire, éventuellement un retraité. S'adresser au Garage de la Croix-Blanche, Le Mont, tél. 32 68 83; demander M. Rochat.

A louer un atelier-dépôt de 50 à 100m² avec eau et électricité, ou maison à acheter avec locaux identiques. Offre à E. Wyniger, appareils ménagers, Le Mont, tél. 32 86 75 le soir.

L'OFES, Office des Fournitures et Editions Scolaires de l'Etat de Vaud, en Budron B/6 au Mont, cherche quelques collaborateurs ou collaboratrices auxiliaires pour la période du 1^{er} mai au 30 juin 1990.

Les personnes intéressées par un travail à plein temps seront chargées de préparer les livraisons des fournitures scolaires destinées aux établissements communaux.

N'hésitez pas à prendre contact avec M. G. Boand, tél. 33 57 11, qui se fera un plaisir de vous donner de plus amples informations.

On nous informe...

Jeanette Urbina, coiffeuse, a repris le salon "Scoop" situé à la route de Lausanne 14, tél. 32 39 44.

Attention, mardi et mercredi, prix AVS pour les ayants-droits (10% de rabais).

Vente directe d'usine de meubles de jardin, avec petits défauts de fabrication. Prix très avantageux.

Le samedi 31 mars 1990
de 08 h.00 à 12 h.00.

*Bodenschatz SA
route de Cugy, En Budron 2
Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 33 34 11.*

Venez participer aux séances de

DANCE AEROBICS 

à la Grande salle du Petit-Mont, tous les mercredis matin:

- Mélodie-fit (gym douce à 09 h.00)
- Dance aérobics à 10 h.00.

*Pour tous renseignements:
Mme Brigitte Sibill'
Tél. 731180...*

nos sociétés

Société de développement

Grande foire de mai - Réservation

La Société de développement organise à nouveau la foire de mai avec son traditionnel marché aux géraniums sur la place du Petit-Mont, le samedi 19 mai 1990 de 09 h. à 18 h.00.

Comme chaque année, nous faisons appel à toutes les sociétés locales, artisans et artistes habitant ou travaillant sur la commune pour qu'ils participent à cette fête montaine.

Les intéressés sont priés de s'inscrire pour la réservation de leur place, jusqu'au 21 avril 1990, à l'aide du coupon ci-après. Par avance nous les en remercions.

Coupon d'inscription

Nom:

Prénom:

Adresse:

Activité:

Tél.

Nbre de bancs couverts dés.:

Le coupon ci-dessus est à retourner à:
Bernard Salchli, Champ des Pierres 7,
1052 Le Mont.

Le comité

Société de développement

Four à pain

Voici quelques années qu'une équipe bénévole redonne vie à notre four curial en y créant 3 à 4 samedis par année une animation sous forme de:

- production et vente de pains et tresses;
- gâteaux et pizzas;
- St-Nicolas et biscômes en collaboration avec les enfants.

Si nous avons peu à peu découvert certains secrets de fabrication et de cuisson, la participation très variable de la population reste un mystère et ne nous rend guère la tâche facile.

Gageons que les débuts de "carrière" de notre four à pain font désormais partie du passé et que vous serez nombreux à venir le

Samedi 28 avril 1990 dès 11 h.00
à notre dégustation gratuite

Votre présence sera pour nous le témoignage de votre intérêt et un encouragement pour notre équipe à poursuivre cette animation.

L'équipe du four à pain

Activités 1990 de la société "Armes de Guerre"

Entraînements et tirs militaires
Jeudi 26 avril Stand Châtaignier
17 h.00 - 20 h.00

Championnats de groupes
Samedi 28 avril Froideville
08 h.30 - 11 h.30 et 13 h.30 - 17 h.30
Dimanche 29 avril 08 h.00 - 11 h.00

Entraînements et tirs militaires
Jeudi 17 mai Stand Châtaignier
17 h.30 - 20 h.00

Tir en campagne
Samedi 19 mai Froideville
08 h.30 - 11 h.30
13 h.30 - 17 h.30
Dimanche 20 mai 08 h.00 - 11 h.00

Finale vaudoise des ch. groupes
Samedi 26 mai sur convocation

Entraînements et tirs militaires
Jeudi 31 mai 17 h.30 - 20 h.00
Jeudi 14 juin 17 h.30 - 20 h.00
Jeudi 28 juin 17 h.30 - 20 h.00
Jeudi 12 juillet 17 h.30 - 20 h.00

Tir des Dames et tirs à prix
Samedi 18 août Stand Châtaignier
14 h.00 - 17 h.30

Tirs militaires et tirs à prix
Jeudi 23 août Stand Châtaignier
17 h.30 - 20 h.00
Samedi 25 août 14 h.00 - 17 h.30

Tir d'Amitié avec Jeunes Patriotes
Samedi 1^{er} septembre Châtaignier
14 h.00 - 17 h.00

Soirée de clôture
Samedi 27 octobre Grande salle
Petit-Mont, Foyer
19 h.30

Attention:

- Dernière inscription pour les tirs, au plus tard 1/2 h. avant le fin des tirs.
- Pour les tirs militaires et le tir en campagne, prendre son livret de service et son livret de tir.

Tous les tireurs sont les bienvenus. Les Dames, les Demoiselles ou les jeunes gens de 17 ans révolus peuvent participer à nos tirs d'entraînement, tirs à prix et tirs des Dames.

Renseignements chez:

André Guex, président, rte du Jorat 86, Le Mont, tél. 32 04 38 ou Michel Amaudruz, secrétaire, rte du Jorat 54, Le Mont, tél. 32 03 31; sont à votre disposition pour d'autres renseignements.

Le comité

de nos lecteurs

Soirée de l'Echo

Dans une ambiance du tonnerre, l'assistance super-sympathique; la ronde des métiers n'a jamais été mieux chantée et représentée par notre

"Echo des bois" qui n'était pas un écho, mais une évidence.

Merci et que l'écho résonne encore longtemps dans nos oreilles.

Sophie Culand

Dictons d'avril

- Les gelées de la lune rousse de la plante brûle la pousse.
- Avril en nuées, Mai en rosées
- Le martinet crie sans arrêt, mets ta capuche et tes souliers.
- Avril doux, c'est bien partout.
- Avril remplit le baril et mai le cellier.

Sophie Culand

La pensée du mois

- Le sage ne dit pas ce qu'il sait, le sot ne sait pas ce qu'il dit.

Dictons de mai

- Quand il tonne le premier jour de mai, les vaches auront du bon lait.
- Boue en mai, épis en août.
- Petite pluie de mai, tout le monde est gai.
- Sème tes haricots à la St-Croix tu en récolteras plus que pour toi.
- Mai frais, chaud juin, apportent foin et vin.

Sophie Culand

Pensée du mois

- Le prodigue est un futur mendiant, l'avare est un éternel mendiant.

prochain journal

Parution

Fin mai 1990.

Date limite du dépôt des articles

10 mai 1990.

Rédacteur

M. Rémy Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 32 00 03

poème: "Adieu, platanes !"

*Deux siècles de vie et d'histoire,
N'est-ce pas un trésor fabuleux ?
Que de souvenirs dans leur mémoire:
Des soleils, et des matins frileux...*

*Un brin de toilette annuelle
Ne suffisait plus à leur cœur;
Il s'ensuivait des séquelles.
Impuissant, le pouvoir des Docteurs !*

*A grands renforts de machines,
On les fit sortir de leur "lit".
L'on vit bien pencher leur échine:
Un rien de temps et ce fut fini.*

*A coups de scies tranchantes,
Ils ont été mis en pièces.
Et leurs amis qui déchantent
Ressentent une vague de tristesse...*

*Ils faisaient partie du décor.
Avec leur allée de Lumière,
Comme un nef multicolore
Nous conduisaient à la Prière.*

*Plus d'un d'entre nous
Se souviendra de leur ombrelle,
Quand, par les chauds mois d'août,
Le soleil clignait vers nos prunelles.*

*Une perle d'émotion
A jailli sur mon visage;
A cela, pas d'explication,
Dans mon cœur s'est formé un nuage.*

*Adieu, platanes ! Finie votre odyssee.
Après enterrements, et noces aussi,
Vous allez partir en fumée,
Vos deux siècles étant accomplis...*

*Il en est ainsi pour les hommes et les
choses.*

*Edith Collet
Février 1990*

